

PROGRAMME

ORGANISÉ PAR NICOLAS KILGUS, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, CENTRE MICHEL DE L'HOSPITAL (UCA-CMH, EA 4232)

QUEL(S) ENCADREMENT(S) POUR LES CRYPTO-MONNAIES ?

Vendredi
27 mars
2020
—
de 8h30 à 13h

AMPHITHÉÂTRE DOMAT

—
École de droit
41 Boulevard F. Mitterrand
Clermont-Ferrand



Inscriptions :

GRATUIT, inscription obligatoire à l'adresse suivante : cryptomonnaies.sciencesconf.org

+
clermont
auvergne
métropole



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne



8h30

Accueil des participants

8h50

Propos introductifs et présentation du colloque

N. Kilgus, Professeur à l'Université Clermont Auvergne

Présidence des travaux :

H. Causse, Professeur à l'Université Clermont-Auvergne

Première partie : l'encadrement «direct»

9h

**La conformité des crypto-monnaies :
vers une réponse institutionnelle**

*A. Maymont, Maître de conférences à l'Université Clermont
Auvergne*

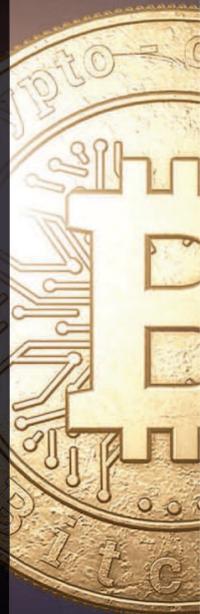
9h30

Qualifier les bitcoins

*J. Lasserre Capdeville, Maître de conférences à l'Université
de Strasbourg*

10h

discussion avec la salle et pause



Seconde partie : l'encadrement «indirect»

10h30

Crypto-monnaies et responsabilité du banquier
N. Kilgus, Professeur à l'Université Clermont Auvergne

11h

Crypto-monnaies et fonds communs de placement
M. Storck, Professeur émérite à l'Université de Strasbourg

11h30

Crypto-monnaies et ICO
*Th. de Ravel d'Esclapon,
Maître de conférences à l'Université de Strasbourg*

12h

Discussion avec la salle



CMH

Centre Michel de l'Hospital
Ecole de Droit
41 boulevard F. Mitterrand
TSA 80403
63001 Clermont-Ferrand Cedex 1

cmh@uca.fr

Inscription :
cryptomonnaies.sciencesconf.org